



242945 - Que dire si quelqu'un optait pour le célibat ici-bas et dans l'au-delà?

question

Et si l'on choisissait de rester célibataire ici-bas et dans l'au-delà? Est-ce permis? Allah n'a-t-Il pas dit que le paradis contient tout ce qu'une âme pourrait convoiter? Que faire si quelqu'un préférerait le célibat? Comment concilier ce choix avec la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Il ne restera aucun célibataire au paradis.**

résumé de la réponse

En somme, cette problématique est fondée sur la comparaison de la vie des gens du paradis à celle des gens d'ici-bas, et la comparaison des désirs des gens du paradis à ceux des gens d'ici-bas qu'affectent l'insuffisance et l'ignorance. Cette comparaison est fausse parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte des éléments qui différencient les choses comparées. Il s'agit de comparer une vie parfaite à une vie imparfaite.

Allah

Très-haut a dit :«La vie d'ici-bas n'est que jeu et divertissement, alors que la véritable vie est celle de la vie future. Mais les hommes le savent-ils?» (Coran,29:64).

Cheikh Abdourrahman

as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)a

dit:«S'agissant de l'au-delà, c'est la demeure de la



vie parfaite qui a la spécificité d'apporter aux corps de ceux qu'elle anime une très grande force , leurs corps étant créés pour rester avec tout ce qui permet de jouir parfaitement des plaisirs de la vie et de ce qui apaise les cœurs en fait de nourriture, de boisson et de plaisir sexuel. Le paradis contient de choses qu'aucun œil n'a vu ailleurs et aucune oreille n'a entendu et qui ne vient jamais à l'esprit humain.' Extrait du Tafsir de Saadi,p. 653.

Allah
le sait mieux.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, cette problématique est purement théorique car elle ne correspond à aucune réalité au jour de la Résurrection du moment que la Révélation nous a informé qu'il n'y aura pas de célibataire au paradis.

D'après Abou Hourayrah, Aboul Qassim (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **Le paradis n'abrite pas de célibataire.** (Rapporté par Mouslim(2834). Le mariage fait partie des moyens de réjouissance au paradis. Ses occupants ne disposent que des réjouissances qu'ils convoitent, ce qu'ils réprouvent ou ne veulent pas étant exclu. Allah Très-haut dit:.... (Coran,41:31). Le très-haut dit encore:« Et on fera circuler parmi eux des plats d'or et des coupes contenant tout ce qui flatte l'âme et réjouit l'œil. **Et vous y serez pour l'éternité.** (Coran, 43:71). De là, il est clair que du moment qu'ils jouiront tous du mariage, leurs âmes l'auront nécessairement convoité et qu'aucun occupant du paradis ne refusera de se marier.



Deuxièmement, on peut manquer du désir de se marier ici-bas que pour l'une des causes suivantes (qui sont toutes exclues au paradis)

Première cause: ne pas désirer se marier parce qu'on est confronté à des soucis et préoccupations écrasantes qui affaiblissent son désir des femmes et qui l'en détournent. Une telle situation n'existe pas au paradis car là, il n'y aura ni préoccupation ni fatigue ni charge, comme on le sait. Allah Très-haut dit: **Toute souffrance leur sera épargnée et nul ne pourra jamais les déloger** (Coran,15:48).

Deuxième cause: le fait de trainer une souffrance physique ou psychologique qui élimine le désir sexuel. Les gens du paradis ne souffriront pas de telles maladies. Au contraire, ils posséderont d'une puissance sexuelle supérieure à celle connue ici-bas.

D'après Zayd ibn Arqam, le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Certes, au paradis l'homme possèdera une capacité égale à celle de cent hommes (ici-bas) par rapport au manger, au boire et au désir sexuel.** (Rapporté par Ahmad (19/32 et 65/32). Les réviseurs d'al-Mousnad l'ont jugé authentique et al-Albani l'a déclaré authentique dans Sahih al-Djaami as-Saghiir (1/335).

Troisième cause: le fait de croire que se marier c'est s'abaisser et que s'en abstenir rend parfait, relève des croyances de certains prétendu soufis et ascètes qui explique leur abandon ou négligence du mariage. Il y a là une ignorance due à une insuffisance de connaissances que les occupants du paradis transcendent. Il est vrai qu'éprouver fortement le désir sexuel est un louable marque de perfection chez l'humain. C'est ce qui expliquent que les prophètes, l'élite des créatures, se mariaient. A ce propos, Allah le Très-haut: **Nous avons envoyé avant toi des prophètes et Nous leur avons donné des épouses et des enfants. Mais jamais il n'a été donné à un prophète d'accomplir un miracle sans la permission de Dieu. Chaque échéance a son terme prescrit.** (Coran,13:38).

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Il n'est pas mauvais, au contraire, il est bon de se marier souvent car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait des épouses



et concubines.

Chercher à se marier pour faire des enfants s'intègre dans le culte . Y ajouter la recherche du plaisir est licite. Le mariage comporte d'innombrables aspects relevant du culte comme la protection de la chasteté de la femme, etc.

Moïse (PSL) a consacré dix années de service de sa noble vie pour constituer la dot offerte à la fille de Chouayb. Si le mariage ne faisait pas partie des meilleures choses, les prophètes ne lui auraient pas consacré une bonne partie de leur vie.» Extrait de Saydoul Khatir (p.64-65).

Se détourner du mariage par manque d'intérêt tout en ayant les moyens est une attitude malsaine, et contraire à la loi religieuse. D'après Anas ibn Malick (P.A.a): «Trois personnes se rendirent au domicile du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), histoire d'interroger ses femmes sur ses pratiques cultuelles (privées). Sou estimant la réponse reçue, ils se dirent: «que représente notre statut comparé à celui du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui a ses péchés antérieurs et postérieurs pardonnés?

Ensuite, l'un d'entre eux dit: **En ce qui me concerne, je vais désormais me mettre à prier toute la nuit.** Un autre dit: **En ce qui me concerne, je vais observer un jeûne perpétuel.** Le troisième dit: **Quant à moi, je vais me passer des femmes.** Rentré, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) leur dit: **C'est bien vous qui avez tenu tels et tels propos? Par Allah, bien qu'étant celui d'entre vous qui craint Allah le plus, cela ne m'empêche pas de jeûner parfois et de m'en abstenir parfois; de prier parfois et de me coucher parfois .Ce qui ne m'empêche pas d'avoir des rapports intimes avec mes femmes. Quiconque ne se contente pas de ma Sunna ne fait pas partie des miens.** (Rapporté par al-Bokhari, 5063 et par Mouslim, 1401).